

Maintien des connaissances sur la norme NF C 15-100 (locaux à usage d'habitation : amendements et interprétations techniques)

EVOL C 15-100 : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS : A l'issue de la formation les stagiaires connaîtront les dernières évolutions de la norme NF C 15-100 et leurs impacts sur la réalisation des installations électriques sur site.

PUBLIC VISE

Installateurs électriciens et techniciens, intervenant sur les installations électriques des locaux d'habitation.

PRE-REQUIS

Connaître les exigences techniques de la norme NF C 15-100—version 2002.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Animation d'un support de stage à travers la présentation d'un diaporama
- Echanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets rencontrés sur site
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quiz et des exercices.
- Chaque stagiaire recevra un support de formation

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paper-board
- Vidéo-projecteur

SUIVI

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestation de présences individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par chaque stagiaire.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum : 5

Maximum : 12

PRIX

290 € HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

PROGRAMME

- **Rappel sur la norme NF C 15-100 de décembre 2002**
- **La mise à jour de 2005**
- **L'amendement A4 de mai 2013 (intégrant les parkings de stationnement)**

- **L'amendement A5 de 2015**

Révision de la partie 7-701—Locaux contenant une baignoire ou une douche (Salles d'eau)

Titre 10—Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (Annule et remplace les parties 7-771 et 7-772 de la NF C 15-100 de décembre 2002 et de sa mise à jour de juin 2005)

10.1—Installation électriques à basse tension dans les parties intérieures des logements et parties privatives situées dans les PARTIES COMMUNES

10.2—Installations électrique à basse tension dans les PARTIES COMMUNES des immeubles collectifs d'habitation

Titre 11—Installations des réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation

- **Interprétations techniques**
- **Infrastructures de recharge des véhicules électriques : Guide UTE C 15-722**
- **L'attestation de conformité**
 - Quand déposer une attestation de conformité ?
 - Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
 - Comment la remplir ?